



Déclaration préalable CAPD du 3 novembre

Monsieur le Directeur Académique,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour étudier votre proposition de circulaire concernant les demandes de temps partiel. Pour les collègues, il y a légalement 2 possibilités : le temps partiel de droit et le droit au temps partiel.

En effet, depuis deux rentrées, vous avez, Monsieur le Directeur académique, fait largement usage de votre droit à refuser des demandes de temps partiel sur autorisation dans le but de récupérer des moyens en personnels de remplacement. Ce levier doit être actionné avec beaucoup de précaution car toutes les demandes des collègues sont légitimes et que, pour certains, travailler à 80% peut être le moyen d'assurer leur classe tout au long de l'année sans s'arrêter. Dans ces cas-là, refuser des temps partiels sur autorisation pourrait s'avérer contre-productif. Le temps partiel choisi est pour nombre de collègues la seule façon de concilier vie familiale et vie professionnelle, de prolonger la vie professionnelle pour une meilleure retraite, de gérer la fatigue provoquée par une affectation trop éloignée du domicile. Chaque collègue peut donc être amené un jour à solliciter un aménagement de son temps de travail.

De plus, les décisions concernant le temps partiel interviennent trop tardivement et les critères peuvent apparaître comme inéquitables lorsqu'il s'agit de refuser a posteriori des quotités qui étaient pourtant proposées lors de la phase de demande. Pour le SE-UNSA il est important que les demandes de temps partiel puissent être traitées sur des critères communs et connus de tous. Il est important d'établir clairement la démarche générale d'attribution des temps partiels, en faisant la part entre ce qui relève de l'organisation du service et ce qui relève de situations particulières. Le traitement des demandes doit se faire de façon équitable et dans un cadre respectueux des personnels. D'autant que dans une optique de gestion des ressources, les temps partiels à 80%, annualisés et hebdomadaires, peuvent être une solution pour les décharges de direction des petites écoles.

Pour le SE-UNSA, la régulation des manques d'enseignants sur postes ne peut être résolue par le seul levier des refus de temps partiels sur autorisation. L'issue au manque de personnels en Gironde, département qui, vous le reconnaissez Monsieur le Directeur académique, a des besoins importants et doit être soutenu par les dotations budgétaires, ne peut trouver réponse uniquement avec des solutions de gestion locale des personnels girondins. Une vingtaine, a minima, d'ineats tardifs viennent confirmer cette réalité.

A l'ordre du jour de cette CAPD, vous nous présentez également, Monsieur le Directeur académique, un bilan de l'ASH et plus globalement de l'ensemble des dispositifs d'aides qu'il est possible d'apporter aux élèves en situation de grandes difficultés scolaires.

Pour mémoire, le constat des 150 000 jeunes sortant chaque année du système éducatif sans aucune qualification, des 15% des élèves de fin de troisième ne maîtrisant pas les compétences générales attendues à la fin du collège, n'ont pas empêché les suppressions massives de postes d'enseignants spécialisés, programmées entre 2008 et 2012. Or sur le terrain, force est de constater que les enseignants spécialisés ont une place fondamentale dans le défi de l'égalité des chances et de l'aide qu'ils apportent aux élèves en difficulté et du soutien aux équipes enseignantes. Les restrictions budgétaires notamment dans l'Éducation nationale sont-elles compatibles avec l'ambition de l'École quant à la réussite scolaire de chaque élève ? Alors que s'affiche déjà un manque de moyens chez les enseignants spécialisés, les psychologues, les médecins scolaires, assistantes sociales...

Un changement de gouvernement et le combat mené par les personnels, les associations professionnelles et les syndicats unis dans le « collectif RASED » ont permis de rouvrir ce dossier dans le cadre de groupes de travail et de chantiers-métiers consacrés aux enseignants spécialisés E et G et aux psychologues de l'Éducation nationale et à un certain nombre de catégories d'enseignants exerçant dans l'ASH. Ainsi les trois spécialités du RASED et le principe du travail en réseau ont été réaffirmés reconnaissant l'importance du travail des enseignants spécialisés avec les élèves en difficulté pour lesquels la réponse pédagogique du maître de la classe n'est pas suffisante. La relance de la formation a également été inscrite, dans la perspective de re-création de postes. Mais ces créations ne sont pas chiffrées : il apparaît pourtant urgent que des moyens supplémentaires soient développés dans le cadre des opérations de carte scolaire sauf à poursuivre la forte tendance à l'externalisation de la prise en charge de la difficulté par le secteur privé en renvoyant aux familles la responsabilité et la charge d'en supporter le coût. Votre dernier courrier, Monsieur le Directeur académique, diffusé aux directeurs d'école par leur inspecteur de circonscription rappelle l'obligation d'assiduité à laquelle sont tenues les élèves et enjoint les directeurs à ne pas accepter les prises en charge extérieures pour soins qui interviendraient sur temps scolaire. Comme on le dénonce depuis quelques années, les enseignants et les familles se retrouvent démunis pour traiter la grande difficulté scolaire face à la pénurie des RASED et aux manques de places dans les structures de soins spécialisées.

Dans de nombreux secteurs, le nombre d'élèves relevant d'une prise en charge est croissant, les praticiens insuffisants, aussi les professionnels de santé n'ont pas d'autres choix que de proposer des rendez-vous pendant le temps scolaire.

Nous pensons que les abus en matière d'absentéisme restent à la marge et que les parents ayant fait la démarche de faire suivre leur enfant par un professionnel, sont des parents qui ont à cœur la réussite de leur enfant, donc investis dans la scolarité.

Faut-il mettre au même plan l'absentéisme scolaire sans raison apparente valable et les prises en charge extérieure qui permettront bien souvent à nos élèves d'entrer pleinement dans les

apprentissages scolaires ? Comment freiner les bonnes volontés des parents sous l'argument d'obligation d'assiduité, quand ces derniers n'ont pas d'autres choix pour les aider ?

Il faut redire ici, que les missions spécifiques des enseignants spécialisés et les compétences des spécialistes ne sauraient se confondre avec les dispositifs d'aide récemment mis en place (APC, maitres surnuméraires, différenciation ...). La difficulté scolaire est complexe et multiforme et l'école a besoin de professionnels spécialisés, pour croiser les regards et enrayer l'échec scolaire. Combien d'antennes de RASED pour combien d'élèves en grande difficulté ? De même, combien de spécialistes en libéral pour combien de demandes de prise en charge ? C'est encore le secteur rural qui pâtit le plus cruellement du manque de ressources et de services médicaux de proximité appropriés. A l'issue du mouvement départemental régissant cette rentrée nous avons pu constater la vacance de postes spécialisés, état de fait qui perdure depuis quelques années déjà. Les représentants des personnels vous ont pourtant alerté et demandé lors de précédentes CAPD, de faire partir des collègues en formation afin de ne pas rencontrer ces difficultés, et ce malgré l'existence d'un « vivier » potentiel suffisant quantitativement. Les RASED continuent donc à être largement en sous-nombre et sous dotés. Pour le SE-UNSA, il est indispensable de permettre à des enseignants de se former afin que les RASED puissent répondre pleinement aux missions qui leur sont confiées. Le SE-UNSA réaffirme l'urgence au rétablissement des moyens de postes spécialisés et de remplacements ASH mais aussi l'augmentation des départs en stage pour satisfaire toutes les demandes de collègues afin que l'ASH ne fasse plus figure de parents pauvres de notre système éducatif.

Pour le SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Cédrine Sancier
Gwenaëlle Gelisse